

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 30 avril 2026Date de convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	13
Votants :	15
Absents :	2
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Monsieur DUFOUR Vincent a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.

L'an Deux Mil Vingt-six, le trente avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Audrey CHANTREAU est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/04/05

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Présentation et vote du Budget Primitif 2026

Après avoir présenté les écritures prévisionnelles de dépenses et de recettes en section investissement et fonctionnement, pour l'exercice 2026 à l'Assemblée délibérante, le Budget Primitif 2026 est soumis au vote par chapitre, il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 280 758.00 €	1 280 758.00 €	754 934.11 €	754 934.11 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Publié sur le site internet de la commune le 18 mai 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.